



## **AVIS PUBLIC**

### **PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 2026-526 ADOPTANT UN CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE RÉVISÉ DES ÉLUS DE LA VILLE DE RIVIÈRE-ROUGE**

Conformément à l'article 12 de la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale*,

#### **AVIS PUBLIC EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ PAR LA SOUSSIGNÉE GREFFIÈRE ET DIRECTRICE GÉNÉRALE ADJOINTE :**

Que le conseil municipal a présenté et déposé, le 4 mars 2026, le projet de Règlement numéro 2026-526 intitulé « *Règlement numéro 2026-526 adoptant un Code d'éthique et de déontologie révisé des élus de la Ville de Rivière-Rouge* » ayant pour objet d'énoncer les principales valeurs de la Ville en matière d'éthique et les règles qui doivent guider la conduite des élu.es de celle-ci.

Que l'adoption du Règlement numéro 2026-526 intitulé « *Règlement numéro 2026-526 adoptant un Code d'éthique et de déontologie révisé des élus de la Ville de Rivière-Rouge* » sera faite lors de la séance du conseil qui se tiendra le 1<sup>er</sup> avril 2026 à 19 h, à la salle du conseil située au 25, rue L'Annonciation Sud, Rivière-Rouge.

Que ledit projet de règlement est disponible pour consultation au bureau municipal situé au 25, rue L'Annonciation Sud, Rivière-Rouge, durant les heures d'ouverture et sur le site Web de la Ville au [www.riviere-rouge.ca](http://www.riviere-rouge.ca), sous l'onglet *Ville / Administration / Réglementation / Projets de règlement*.

**DONNÉ À RIVIÈRE-ROUGE, CE 9<sup>e</sup> JOUR DE MARS 2026**

**Catherine Denis-Sarrazin**  
Greffière et directrice générale adjointe